

communiqués

Convocation Alliance Québec porte devant les tribunaux la cause des fraudes référendaires

Montréal, le 29 octobre 1996 — Alliance Québec demande à la Cour supérieure du Québec de donner accès à tous les documents officiels relatifs au référendum de l'an dernier.

Le mercredi 30 octobre, Michael J. Hamelin, le président d'Alliance Québec, et Michael Bergman, avocat représentant l'organisme, entameront des procédures pour demander au tribunal d'émettre un bref de mandamus.

L'objet de cette requête est d'exiger l'accès à tous les documents relatifs au référendum québécois d'octobre 1995. Alliance Québec veut qu'une enquête approfondie soit menée sur la façon dont le référendum s'est déroulé.

«Entre autres, nous voulons savoir pourquoi il y a eu des problèmes lorsqu'il s'est agi de décider qui avait le droit de vote, pourquoi de nombreuses personnes qui voulaient voter ont rencontré des obstacles et pourquoi des méthodes contestables ont été pratiquées lors du compte des votes», a déclaré M. Hamelin

. Alliance Québec porte cette cause devant le tribunal parce que monsieur Pierre-F. Côté, directeur général des élections, a à plusieurs reprises refusé de répondre aux demandes d'informations formulées par l'organisme.

L'organisme a cependant atteint son objectif, après six mois d'efforts, pour que tous les documents reliés au référendum soient conservés. Monsieur Côté a assuré Alliance Québec qu'il ne détruirait aucun document avant qu'un jugement final soit rendu par la Commission d'accès à l'information qui commencera ses audiences le mois prochain.

La semaine dernière, Alliance Québec a soumis à l'Assemblée nationale une pétition signée par près de 17 000 personnes pour demander une enquête complète et publique sur des allégations de fraudes commises lors du référendum. Depuis, 2 000 noms se sont ajoutés à cette pétition.

Nous espérons que cette enquête donnera l'occasion d'examiner tous les documents pertinents, d'interroger des témoins et de faire des recommandations qui permettront de restaurer la confiance de tous les citoyens québécois dans le processus référendaire.

Ce recours intenté par Alliance Québec contre monsieur Côté n'en est qu'un parmi tant d'autres. D'autres concernent la façon dont les fonctionnaires électoraux ont traité les électeurs résidant hors du Québec, le processus qui a entraîné le rejet de 80 000 bulletins de vote, le rejet du droit de vote d'étudiants inscrits à temps plein dans des universités québécoises mais dont les parents vivent ailleurs au Canada et le rejet du droit de Canadiens hors Québec de participer à Montréal à une manifestation en faveur du Canada.

Nous accueillons vos [commentaires](#).

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Rob Bull, directeur des communications d'Alliance Québec, au (514) 875-2771.